

## PROCES-VERBAL

### DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU MERCREDI 4 MAI 2022, A 17 HEURES 30 A LA SALLE DE LA TUFFIERE A CORPATAUX

#### Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry,  
Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les Communes de la région de Marly,  
Caroline DENERVAUD, vice-syndique, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,  
Gilles DE REYFF, conseiller communal Givisiez, pour les Communes de la Région de la Ceinture  
Hicham FROSSARD, conseiller communale de Hauterive,  
Lise-Marie GRADEN, préfète du district de la Sarine,  
Cesard MURANGIRA, conseiller communal, pour la Commune de Marly,  
Carl-Alex RIDORE, président de l'Association,  
Katuscia SANSONNENS, vice-syndique, pour les Communes de Sarine Ouest,  
Fabien SCHAFER, syndic, pour la Commune de Gubloux,  
Cindy SCHNEIDER, conseillère communale, pour les communes du Haut-Lac,  
Frantz SIMONIS, conseiller communal, pour les Communes de Sarine Nord,  
Mirjam BALLMER, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,  
Stéphane GREMAUD, directeur de l'Ecole du CO de Marly.  
Stéphane FRAGNIERE, directeur de l'Ecole du CO de Péroilles,  
Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,  
Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gubloux,  
Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

#### Excusés :

Mmes et MM.

Anne-Elisabeth Nobs, présidente de la commission financière  
Eric Vonlanthen, conseiller communal pour la commune de Courtepin, membre de la commission financière

#### Les inspecteurs scolaires

Communes présentes : 26 sur 29  
Communes excusées : Autigny, Courtepin et la Sonnaz  
Communes absentes :

*(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)*

---

#### Nombre de voix représentées / sur

83/91

Délégués et conseillers présents:	33	
Comité	18	
Autres participants et invités	7	
Total des personnes présentes	58	
dont	34	avec voix délibérative + celle du président
	17	avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION  
DU MERCREDI 4 MAI 2022, A 17 HEURES 30  
A LA SALLE DE LA TUFFIERE A CORPATAUX**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.  
Le procès-verbal est tenu par **Mme Angelika GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Pérolles.

\*\*\*\*\*

**M. le Président** ouvre la séance à 17h37 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes, en particulier Mme Lise-Marie Graden, préfète de la Sarine, Mme Mirjam Ballmer, conseillère communale pour la Ville de Fribourg, M. Christoph Wieland, préfet du district du Lac et enfin M. Stéphane Peiry, PKF fiduciaire SA, ainsi que les représentants de la presse.

Il annonce l'absence des délégués des **communes** d'Autigny, de Courtepin et de la Sonnaz.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 11 avril 2022 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 16 du 22 avril 2022, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2021
2. Informations du Comité
3. Comptes 2021 :
  - 3.1. Résultats
  - 3.2. Investissements
    - 3.2.1. CO de Sarine Ouest : corrections des désordres et divers 2018 (décompte final) ;
    - 3.2.2. CO de Sarine Ouest : transformation et aménagements 2017 (décompte final) ;
    - 3.2.3. autres investissements courants.
  - 3.3. Rapport de gestion et préavis de la Commission financière
  - 3.4. Vote
4. Plan financier 2023 – 2027
5. CO de Givisiez : crédit d'étude - approbation
6. Election de la présidente de l'assemblée des délégués et du comité de direction
7. Divers

Il passe la parole à **M. Fabien Schafer**, syndic de la commune du Gibloux, qui, au nom du conseil communal, souhaite la bienvenue aux délégués au sein de sa commune et en particulier dans cette magnifique salle de la Tuffière, leur souhaite une excellente Assemblée et les invite cordialement à une collation à l'auberge de l'Etoile à l'issue des débats.

**M. le Président** précise que l'Assemblée sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal et demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent.

Aucune remarque et/ou objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **M. le Président** déclare l'Assemblée valablement constituée.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 9 DECEMBRE 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 9 décembre 2021 est adopté avec les remerciements d'usage à son auteure, Mme Angelika Greim.

## 2. INFORMATIONS DU COMITE

### 2.1. Personnel de l'Association – plusieurs changements sont à relever :

- Mme Stéphanie Lauper 1<sup>er</sup> mars 2022  
Comptable
- M. François Armada 1<sup>er</sup> mars 2022  
Chef de projet, responsable des bâtiments
- M. Stéphane Besomi 1<sup>er</sup> mai 2022  
Chef informatique

**M. le président** leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association.

### 2.2. Piscines – Marly / Fribourg

CO de Pérolles / CO de Marly

- Heures de natation selon Plan d'étude romand (PER) dès la prochaine rentrée scolaire dans la nouvelle piscine de Marly.

Prochains développements

- Heures de natation selon PER pour l'ensemble des élèves de l'Association (CO du Gibloux, CO de Sarine Ouest et CO de Givisiez).
- Nouvelle piscine à Fribourg à l'horizon 2030.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

### 2.3. TSS – art 19 / 20 RLS

Un concept de « Médiation et travail social en milieu scolaire dans les écoles de la scolarité obligatoire 1H-11H du canton de Fribourg » a été déposé le 12 janvier 2022

☞ En mars 2022 : Discussion tripartite entre l'Association, la Ville de Fribourg et l'Inspectorat

☞ Le concept sera mis en œuvre progressivement dès l'année scolaire 2021/22 et sera déployé en fonction des ressources disponibles et des budgets alloués dans le cadre de plan financier 2022-26 de l'Etat.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

### 2.4. Convention avec la Ville

☞ La convention arrive à échéance le 31.12.22

☞ Il a été convenu avec la Ville de Fribourg de la reconduire et de proposer à l'Assemblée des délégué.e.s de décembre 2022 sa prolongation, en principe sans changements fondamentaux jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau CO de Givisiez.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

### 2.5. Dossiers stratégiques

#### 1. Capacité d'accueil

- Une étude a été faite par rapport à la capacité d'accueil des CO du Gibloux et CO de Sarine Ouest
- Une nouvelle analyse démographique à l'échelle de la Sarine et du Haut-Lac français paraît nécessaire, puisque la dernière date de 2016 ; la Préfecture pourrait trouver l'impulsion en trouvant des synergies avec d'autres dossiers, comme à l'époque le Réseau en Santé Sarine.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

#### 2. Modifications statutaires

**M. le Président** rappelle que ces modifications ont été annoncées depuis un moment. Tous les éléments pour finaliser la réflexion sont dorénavant connus grâce aux crédits votés pour le CO de Marly, à l'avancement du projet de construction du CO de Givisiez et au plan financier actualisé. Le comité doit maintenant mener une réflexion sur :

- La clé de répartition (art. 37), avec la création du CO de Givisiez, en lien avec le préciput qui se pose pour les autres régions, la question du nouveau bassin de recrutement reste à poser.
- La limite d'endettement (art. 39) annoncée dans le plan de financement pour 2026-27 ; les enjeux ont déjà été esquissés avec la Commission financière. L'idée est de poursuivre la

réflexion en coordination avec la commission financière et les communes. A la fin, il faudra trouver la solution de compromis la plus équitable. Il rappelle cependant qu'il y aura de toute façon des gagnants et des perdants.

Cette modification statutaire devra être validée par les  $\frac{3}{4}$  des communes et les  $\frac{3}{4}$  de la population.

Des informations supplémentaires seront données lors de la prochaine Assemblée des délégués.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

2.6. Transports – CO de Sarine Ouest : halte ferroviaire d'Avry.

- La presse l'a annoncé à la fin mars : « Nouveau retard pour la gare d'Avry » ; aucune date ou délai n'ont été annoncés précisément ;
- Ce retard est préoccupant par rapport à la sécurité des élèves à la gare de Rosé. Le comité continue à suivre ce dossier avec beaucoup de vigilance et donnera des informations quant à son évolution.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

### 3. COMPTES 2021

**M. le Président** se réfère à la brochure des comptes 2021 comprenant le rapport de gestion ainsi que les annexes usuelles jointes à la convocation.

Il s'agit du premier exercice de clôture de la comptabilité « unique » - regroupant l'association et les écoles. Les chiffres sont « influencés » par l'application des principes MCH2, notamment l'excédent de charges et le total du bilan.

Le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que les principaux écarts du compte de résultats sont expliqués dans le rapport de gestion dont la présentation a été alignée sur la présentation du budget 2022.

Les comptes de l'exercice 2021 ont été contrôlés par l'organe de révision PKF fiduciaire SA Fribourg, avant l'envoi aux communes, et ce du 21 au 23 février 2022. La discussion finale de révision, avec M. Stéphane Peiry, s'est déroulée le 23 février 2022. Les comptes 2021 ont également été évoqués lors de la séance de la Commission financière, le 1<sup>er</sup> avril 2022.

3.1. Résultats (pages 1 à 11)

L'excédent de charges du compte de résultats 2021 de l'Association s'élève à un montant total à la charge des communes de Fr. 28'443'600, ce qui représente une différence de - Fr. 1'902'100 ou - 6.3% par rapport au budget 2021

**M. le Président** laisse la parole à **M. Repond** qui commente les :

- ❖ Comptes de résultats – tableaux ;
  - Principaux écarts par rapport au budget (charges / revenus) ;
  - Résultats par centres de coûts ;
  - Résultats par écoles .
- ❖ Comptes de résultats - éléments graphiques ;
  - Résultats pour le domaine des infrastructures ;
  - Résultats pour le domaine informatique ;
  - Aperçu des charges par nature.

**M. le Président** remercie M. Repond.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

3.2. Investissements (pages 17 à 21)

Selon l'état d'avancement des objets votés, Fr. 898'445 de dépenses et Fr. 236'195 de recettes ont été activées au bilan en 2021.

**M. le Président** laisse la parole à M. Repond :

3.2.1. CO de Sarine Ouest : corrections des désordres et divers 2018

Selon le décompte final, les dépenses de cet objet se sont montées à Fr. 1'199'005.10, soit une moins-value de Fr. 220'994.90 ou - 15.6%. S'agissant de la participation des entreprises impliquées, celle-ci s'est élevée à Fr. 579'069, soit supérieure à l'estimation de Fr. 79'069 ou + 15.8%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.2.2. CO de Sarine Ouest : transformation et aménagements 2017

Selon le décompte final, les dépenses de cet objet se sont montées à Fr. 967'432.25, soit une moins-value de Fr. 32'567.75 ou - 3.3%. S'agissant de la subvention cantonale, celle-ci s'est élevée à Fr. 236'195.20, soit inférieure à l'estimation de Fr. 33'804.80 ou - 12.5%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.2.3. Autres investissements courants

Le dernier tableau représente la consolidation des détails qui figurent en page 21 de la brochure. **M. Repond** cite notamment trois objets, à savoir : l'étude de faisabilité relative au de CO de Marly, la rénovation des cuisines de l'économie familiale du CO de Marly et les portables des enseignants.

Les écarts relatifs aux trois crédits « terminés » en 2021 sont commentés dans le rapport de gestion.

**M. le Président** remercie M. Repond.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

3.3. Rapport de l'organe de révision PKF Fiduciaire SA – prise de position de la Commission financière

**M. le Président** laisse la parole à M. Stéphane Peiry, de « PKF Fiduciaire SA » ;

**M. Peiry** informe l'assemblée que le rapport se trouve en pages 30 et 31 de la brochure des comptes et propose de renoncer à sa lecture. Il confirme oralement qu'il a participé personnellement à la révision de ces comptes avec sa collègue et que selon leur appréciation, les comptes tels qui sont présentés lors de cette Assemblée sont conformes à la nouvelle Loi sur les finances communales, à l'ordonnance sur les finances communales ainsi qu'aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat. L'organe de révision atteste également qu'il existe un système de contrôle interne selon les directives émises par le comité de direction et par conséquent, ils recommandent à la commission financière de proposer à l'Assemblée de procéder à l'approbation de ces comptes, présentant un excédent de charges au compte des résultats de CHF 28'443'600, un excédent de charges d'investissements de CHF 662'249.85 et un total de bilan de CHF 52'576'768.51 au 31 décembre 2021.

**M. Peiry** reste à disposition pour répondre aux questions.

**M. le Président** remercie M. Peiry et laisse la parole au rapporteur de la commission financière.

**Mme Sylviane Tinguely** lit le rapport :

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril 2022 pour procéder à l'examen des comptes 2021 et de la planification financière de l'association.

Une importante délégation du Comité, composée de son Président Carl-Alex Ridoré, de Mesdames Lise-Marie Graden, Caroline Dénervaud et Katuscia Sansonnens et Monsieur Fabien Schafer, ainsi que Messieurs Frédéric Repond, administrateur et Martin Rossier, économiste, étaient présents à cette séance pour répondre aux questions des membres de la commission.

Concernant les comptes 2021, la commission relève qu'il s'agit du premier exercice présenté selon les normes MCH2 et salue le grand travail effectué. Les comptes sont comme toujours très bien présentés et les commentaires pertinents.

Les charges sont moins élevées que prévu, en particulier à cause de la situation COVID qui a vu de nombreuses activités annulées, du retraitement du patrimoine administratif et des subventions.

La commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver les compte 2021 présentant un montant de 28'443'600 francs à la charge des communes, soit 1'902'100 francs de moins que prévu au budget et 812'300 francs de plus que pour l'année 2020.

La commission financière propose également de valider les décomptes d'investissements tels que présentés, en soulignant que les crédits votés ont été respectés.

**M. le Président** la remercie ainsi que la commission financière.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

Vote et remerciements

**La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote, à la suite duquel les comptes annuels 2021 en lien avec les comptes de résultats tels que présentés sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.**

**M. le Président passe à la seconde partie du vote, à la suite duquel le compte des investissements comprenant les corrections des désordres et divers pour le CO de Sarine-Ouest et la transformation**

**et l'aménagement du CO de Sarine-Ouest tels que présentés sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.**

**M. le Président** remercie chaleureusement M. Martin Rossier, économiste, qui, par son excellent travail, peut décharger M. Repond qu'il remercie également, ainsi que tout le personnel de l'administration. L'Assemblée les remercie par applaudissements.

#### **4. PLAN FINANCIER 2023 – 2026**

**M. le Président** se réfère à la brochure jointe à la convocation.

Nous concrétisons cette année la septième actualisation de ce plan, conformément à l'article 33 al. 3 des statuts qui précise que :

« Le Comité de direction établit un plan financier sur cinq ans. Les règles relatives au plan financier des communes sont applicables. Le plan financier est transmis à l'Assemblée des délégués qui en prend acte ».

##### 4.1. Éléments-clés de la planification financière

- I. Approche réaliste pessimiste *pour mieux les anticiper* ;
- II. Problématique des charges liées (participation au traitement des enseignants ~60%) elles ont augmenté modification loi scolaire 30 à 50 % de la facture reçue de l'Etat ;
- III. 2026 – 2027 : Point culminant des dépenses d'investissement (travaux CO de Marly et nouveau CO de Givisiez).

**M. le Président** laisse la parole à **M. Repond** qui commente les éléments graphiques.

##### 4.2. Éléments graphiques des 8 et 10 de la brochure du Plan financier 2023-2027

- Association – charges par nature ;
- Ecoles de l'Association – évolution charges salariales de enseignants (2014 – 2020) ;
- Evolution de l'endettement.

##### 4.3. Evolution prévisible de l'excédent de charges

	Plan financier en kCHF	Evolution PF 2022 – 2026 en %
2022	33'427.8 (BG)	
2023	29'616.5	- 4.50 %
2024	30'611.7	+ 3.36 %
2025	30'886.4	+ 0.90 %
2026	30'639.5	- 0.64 %
2027	34'156.7	+ 11.30 %

**M. le Président** remercie M. Repond.

**M. le Président** précise encore que le choix méthodologique qui a été fait par le comité pour l'approche réaliste pessimiste vise une meilleure appréhension des effets financiers pour le budget 2027. Un deuxième élément dont il faut tenir compte est l'évolution démographique. L'ouverture du CO de Givisiez occasionne des nouveaux frais d'investissements mais va diminuer la facture de la Ville, sauf pour les élèves germanophones qui seront scolarisés à la DOSF et ceux de Granges-Paccot. Impossible encore à ce stade de définir le coût par élève. **M. le Président** rappelle encore que si la décision de construire un nouveau CO a été prise, c'est qu'une hausse de l'évolution démographique à l'horizon 2026-2027 est à prévoir.

##### 4.4. Message de la CF

**M. le Président** laisse la parole à la représentante de la commission financière :

**Mme Sylviane Tinguely** lit le rapport :

##### **Planification financière**

Concernant le plan financier, sans surprise, la limite d'endettement va être dépassée d'ici à 2026, et il faudra sans doute revoir les statuts. Pour rappel, ceci va de pair avec la construction du nouveau CO et avait déjà été annoncé en son temps. La commission relève que près de 60% des charges sont celles liées au salaire des enseignants, qui dépendent en particulier du nombre d'élèves et de classes. Elle

recommande au comité d'être particulièrement attentif au développement de l'informatique comme outils des élèves, ceux-là étant en principe à la charge de l'Etat.

La parole est donnée :

**Monsieur François Vallat**, de la commune de Belfaux, rappelle qu'il a déjà pris la parole lors de la dernière Assemblée, pour exprimer qu'il comprend bien les démarches mais souhaiterait qu'une planification de ce qui pourrait être économisé soit proposée. Il pense que l'intensité avec laquelle on prend en compte certaines choses peut être modulée. Il rebondit sur le rapport de la Commission financière lié au développement informatique comme outil des élèves, qu'il trouve en effet important. Il pense qu'effectivement les coûts devraient être à la charge de l'Etat, mais il craint qu'on aille vers une intensité démesurée. Il demande instamment au comité d'être vigilant. Et bien qu'il comprenne les éléments présentés par le Président pour 2026-2027, le taux lui semble inquiétant. La réalité de certaines communes doit être prise en compte.

**M. le Président** le remercie et lui répond que le comité adhère à sa remarque. C'est précisément l'approche réaliste pessimiste qui a été choisie pour pouvoir anticiper les écueils et analyser et évaluer suffisamment tôt tous les éléments. Il lui explique que c'est la nature du Plan financier de servir d'outil de pilotage, en présentant le programme et le catalogue des investissements.

**M. Repond** rappelle que le plan financier n'est pas influencé que par les éléments du catalogue des investissements, parce qu'ils n'ont pas encore fait l'objet d'une analyse approfondie, ni de priorisation en termes de réalisation. Le programme des investissements quant à lui est déjà « homologué », le montant n'est pas encore définitif mais la notion de priorisation est validée par le comité de direction. Pour rebondir sur l'intervention de M. Vallat, sur l'approche pessimiste présentée par le Président et sous l'angle des dépenses liées à l'informatique, le plan financier a été élaboré comme si l'Association allait continuer à payer le 100 % des dépenses dans le domaine informatique. La Commission financière l'a d'ailleurs relevé en précisant que ces aspects devraient être repris par le canton. Une consultation dans ce sens court jusqu'à fin juin.

La parole n'est plus demandée.

**L'Assemblée prend donc acte du Plan financier.**

## 5. CO DE GIVISIEZ : CREDIT D'ETUDE – APPROBATION

**M. le Président** précise que le crédit d'études est soumis à l'Assemblée pour approbation.

### 5.1. Conduite de projet – Commission de bâtisse

**M. le Président** présente les membres de la Commission de bâtisse :

<b>Commission de bâtisse</b>	
➤ <b>Caroline Dénervaud</b> , vice-présidente du comité de direction	Présidente
➤ <b>Gilles de Reyff</b> , membre du comité	Vice-président
➤ <b>Luc Déglise</b> , membre du comité	Membre
➤ <b>François Armada</b> , chef de projets	Membre
➤ <b>Yvan Girard</b> , directeur d'établissement, représentant des usagers	Membre
➤ <b>Frédéric Repond</b> , administrateur	Membre

**M. le Président** laisse la parole à **Mme Caroline Dénervaud**, présidente de la commission de bâtisse, qui relève les éléments les plus importants :

### 5.2. Concours de projet en équipe pluridisciplinaires :

- Lancement de la phase de concours novembre 2021
- Proclamation des résultats 10 mai 2022
- Exposition des travaux du 11 au 22 mai 2022  
(Rte des Taconnets 5 à Givisiez)

L'exposition est ouverte au public du mercredi 11 mai au samedi 21 mai 2022 de 17h30 à 18h30 les jours ouvrables et de 10h00 à 12h00 le samedi.

- pour les communes membres jeudi 12 mai 2022 entre 16h30 – 18h30

5.3. Prochaines démarches - selon calendrier intentionnel

- Mandat en groupe pluridisciplinaire juin 2022
- Crédit d'ouvrage (devis général) mai 2023
- Référendum financier obligatoire juin – octobre 2023
- Mise à l'enquête / démarrage du chantier juin 2023 – mars 2024
- Mise à disposition des locaux au plus tôt août 2026

5.4. Développement du projet – composition du crédit d'étude

Pour les phases SIA, les estimations sont basées sur le coût cible déterminé en 2020 pour l'économiste de la construction.

Libellé	Prix TTC
<b>Etudes conjointes</b>	<b>80'000</b>
<b>Etudes et appels d'offres (selon phases SIA)</b>	<b>4'545'000</b>
• Etude de projet (phase 3 SIA)	2'780'000
• Appels d'offres (phase 4 SIA) – 100% des soumissions rentrées	1'630'000
• Frais mandataires (3% des honoraires)	135'000
<b>Frais</b> (autorisation de construire et divers)	<b>30'000</b>
<b>Compte d'attente</b> (réserve pour divers mandats complémentaires)	<b>245'000</b>
<b>Total général TTC</b>	<b>4'900'000</b>

Commentaires :

- L'ensemble des honoraires de la phase « étude » fait partie intégrante du coût final de l'ouvrage ;
- Les estimations des coûts d'investissement reposent sur le programme des locaux envisagé lors du lancement du concours en août 2021 et les projections de l'économiste de la construction déterminés en 2020 (effets de la crise sanitaire et du conflit en Ukraine encore inconnu sur les prix).

**Le Comité de direction vous propose d'accepter l'autorisation d'engager un montant d'honoraires et de frais plafonné à 4.9 mio (TTC), destiné à financer l'étude du projet du CO de Givisiez en vue de sa réalisation.**

- Le financement de cette dépense sera assuré par l'emprunt.

5.5. Préavis de la CF et vote

**M. le Président** laisse la parole au rapporteur de la Commission financière.

**Mme Sylviane Tinguely** lit le rapport :

**CO de Givisiez**

La Commission financière a examiné le message concernant le crédit d'étude pour le CO de Givisiez. Elle salue le fait que l'étude prévoit les appels d'offres avec le 100% des soumissions rentrées, ce qui devrait permettre de présenter un crédit de construction à +/- 10%.

Après délibération, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavis favorablement ce crédit d'étude et propose à l'Assemblée des délégués d'accepter l'autorisation d'engager un montant d'honoraires et de frais plafonné à Fr. 4'900'000 (TTC).

La parole est donnée :

**M. Michel Noguet** de la commune de Ponthaux s'interroge quant aux 10% évoqués par la Commission financière, et demande comment ils ont été calculés, de manière optimiste ou pessimiste, et s'il est possible de connaître le ratio actuel.

**M. Repond** lui explique que les études et les appels d'offres des phases SIA sont calculés sur la base de pourcentages SIA « compatibles ». Ces éléments ont été posés après la première phase de sélection du jury par des spécialistes de la construction. L'idée est de prévoir une phase 4 prévoyant idéalement 100 % des soumissions rentrées, nous donnant ainsi la possibilité de développer le projet en entreprise générale, selon le commentaire du chiffre 5 du message. Hormis la question des études conjointes évoquées par Mme Dénervaud, et les frais qui s'élèvent à 3 %, facturés par les architectes et les ingénieurs, les autres aspects reposent sur des ratios SIA.

**M. Repond** ajoute encore que par rapport au contexte actuel, si nous devons signer le contrat pour Givisiez à ce jour, le pourcentage moyen augmentation serait de 5% sur la totalité. Mais rien n'est prévisible, en raison de la hausse des prix des matières premières.

**M. Vallat** constate qu'un projet va être choisi, une évaluation a déjà été faite pour un montant de Fr. 62 mio, avec un degré de précision de +/- 10% ; il demande si le montant d'honoraires et de frais plafonné à 4.9 mio est prévu dans un crédit global.



Il dit ensuite sa déception que face à ce projet d'une telle ampleur, deux membres de l'Assemblée qui ne soient pas du comité ne fassent partie de la Commission de bâtisse et demande s'il est encore possible de modifier cet état de fait.

**M. le Président** rappelle qu'au tout début du processus, un spécialiste dans l'économie de la construction a été consulté pour établir un coût cible de par son expérience. Le choix qui a été fait a été d'intégrer dans le programme du concours ce coût cible qui ne pouvait en aucun cas être dépassé, sous réserve des éléments extraordinaires déjà mentionnés liés à la guerre ou à la pandémie mondiale. D'autre part, la commission de bâtisse est là pour épauler le comité de direction dans la mise en œuvre des différents crédits qui seront votés en Assemblée des délégués. Le système tel qu'il est n'est pas prévu pour intégrer une personne de l'Assemblée des délégués. En outre, il est prévu statutairement que le comité ait la possibilité de créer en son sein un certain nombre de groupes de travail.

**Mme Déneraud** revient sur le coût cible de la construction présenté en page 4, d'un montant de Fr. 62'380'000, évalué par le spécialiste de la construction en fonction du programme des locaux et en fonction des prix en vigueur en 2020 ; sur la base de ce montant, nous vous demandons l'autorisation d'engager un montant d'honoraires et de frais plafonné à 4.9 mio (TTC) qui fera partie du coût cible de ce projet.

**M. Repond** tient encore à préciser que ces 4.9 mio tels qui sont soumis, en intégrant les phases 3 et 4 SIA, représentent quasiment le 50 % des honoraires au total. L'objectif de ce crédit d'études est de trouver des optimisations, de tenir compte des différentes contraintes et de pouvoir affiner l'enveloppe budgétaire nécessaire pour la construction du nouveau CO à Givisiez, avec un crédit d'ouvrages qui vous sera soumis idéalement dans un peu plus de 12 mois.

**M. Vallat** prend acte de la réponse du Président concernant la commission de bâtisse.

**M. Julien Gremaud**, de la commune du Gibloux, constate que la phase 4 SIA est comprise dans le crédit d'études, et peine à comprendre pourquoi le crédit de construction prévu sera à +/- 10 %, alors que les soumissions seront rentrées. **M. Repond** se réfère aux chiffres 6 des éléments financiers, et relève que deux notions de 10 % sont évoquées : tout d'abord le degré de précisions de +/- 10% relatif à l'indication du coût cible basé sur 2020, et d'autre part, le second 10% tient compte des imprévus.

**M. le Président** précise que le coût cible a été évalué en novembre 2020 en référence au prix de la construction, avec une estimation de +/- 10 % ; une indexation de ce coût cible devra se faire, en fonction de l'indice actuel.

**M. Julien Gremaud** en conclut donc que lorsque le crédit d'études sera fait, le crédit d'études ne sera plus à +/- 10 %. **M. le Président** acquiesce.

La parole est donnée, elle n'est plus utilisée.

**La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote, à la suite duquel l'autorisation d'engager un montant d'honoraires et de frais plafonné à 4.9 mio (TTC), destiné à financer l'étude du projet du CO de Givisiez en vue de sa réalisation tels que présentés sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.**

**M. le Président** remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée et Mme Déneraud pour son engagement au sein de la commission de bâtisse.

## **6. ELECTION DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES ET DU COMITE DE DIRECTION**

**M. le Président** quitte ses fonctions après cette Assemblée, raison pour laquelle il est nécessaire d'élire une nouvelle personne pour la présidence.

C'est à l'unanimité et enthousiasme que le comité propose la candidature de Mme Lise-Marie Graden, préfète du district de la Sarine, à moins que quelqu'un d'autre ne soit candidat, ce qui n'est pas le cas.

**M. le Président** propose d'élire Mme Graden à la présidence de l'Association par acclamation.

**Mme Graden** remercie l'Assemblée.

## **7. DIVERS**

### 7.1. Autres divers

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée

### 7.2. Présidence de l'assemblée des délégués et du comité de direction – remerciements à M. Carl-Alex Ridoré

**Mme Dénervaud** remercie chaleureusement M. le Président par un discours et lui offre de la part de l'Association un tableau réalisé par l'artiste villarois Michel Cotting, ainsi que quelques bouteilles de bon vin. Les délégués se joignent aux remerciements destinés à M. le Président par applaudissements.

**M. le Président** remercie Mme Dénervaud pour son discours et pour les cadeaux. Il ressent une émotion particulière ce soir de prendre congé de cette Association en particulier. Il se remémore les débuts difficiles, avec les comptes qui avaient été refusés juste avant ; si tout a pu être reconstruit y compris la confiance qui avait été écornée, ce n'est évidemment pas seul, mais bien ensemble, grâce aux communes, aux délégués, aux différents comités qui se sont succédé ; **M. le Président** tient à remercier tous ceux qui l'ont accompagné durant toutes ces années. Au sein du comité, il y a un certain nombre de personnes qui ont été représentées, notamment les directeurs successifs des différents CO qu'il tient à remercier particulièrement, ainsi que tous les membres du comité ; il félicite également Mme Graden pour sa nouvelle tâche et lui souhaite plein succès. Et c'est non sans une grande émotion qu'il s'adresse à M. Frédéric Repond qui a partagé de manière extraordinaire sa route ses dernières années ; sans lui, l'Association ne serait pas là où elle en est actuellement. Merci à tout le monde et un tonnerre d'applaudissements à tous.

**M. le Président** clôt l'assemblée à 19h10 et remercie la commune de Gibloux pour son accueil.

Fribourg, le 4 mai 2022

Pour le procès-verbal :  
Angelika Greim